RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE AUX ABORDS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE CD3 ENTRE LE CHEMIN DES LETCHIS ET LA RUE EMILE ZOLA RD27

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 29 janvier 2027 à 16:00

Commune du Tampon
Service Commande publique
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION
Tél : 0262578678

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE AUX ABORDS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE CD3 ENTRE LE CHEMIN DES LETCHIS ET LA RUE EMILE ZOLA RD27
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Définies par lot
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable....5
3 - Les intervenants....5
3.1 - Maîtrise d'œuvre....5
3.2 - Contrôle technique....5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs....5
4 - Conditions relatives au contrat....5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....6
5 - Contenu du dossier de consultation....6
6 - Présentation des candidatures et des offres....6
6.1 - Documents à produire....7
6.2 - Visites sur site....8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....8
7.1 - Transmission électronique....8
7.2 - Transmission sous support papier....11
8 - Examen des candidatures et des offres....11
8.1 - Sélection des candidatures....11
8.2 - Attribution des marchés....11
8.3 - Suite à donner à la consultation....13
9 - Renseignements complémentaires....13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....13
9.2 - Procédures de recours....14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE AUX ABORDS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE CD3 ENTRE LE CHEMIN DES LETCHIS ET LA RUE EMILE ZOLA RD27

Le présent marché a pour objet la création d'une voie verte entre le chemin des letchis et la rue Emile Zola.
Les travaux à réaliser correspondent à :
- la préparation des emprises / des travaux de terrassements,
- l'assainissement E.P,
- le réseau Telecom / TIC,
- la voirie (cheminement piétons , voie cyclable...)
- la mise en place d'une passerelle,
- la mise en œuvre de murs / muret, clôture et escalier
- l'éclairage public solaire (mise en place de lampadaires solaires)

Lieu(x) d'exécution :
Du chemin des letchis à la rue Emile Zola
97430 Le tampon

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie Réseaux Divers
02	Eclairage public solaire

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45233162-2	Travaux de construction de pistes cyclables
45233260-9	Travaux de construction de voies piétonnes

Lot(s)	Code principal	Description
01	45234116-2	Travaux de construction de voies
02	45316110-9	Installation de matériel d'éclairage public

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

VECTRA
LIZINE Usine CBO - Cour de l'Usine
97438 Sainte-marie
RÉUNION

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission de maitrise d'œuvre complète.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :
- Fonds communaux

- Subventions fonds vert et département

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le formulaire de déclaration sur l'honneur (DC1)
- Le formulaire de lettre de candidature (DC2)
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- Le cadre de mémoire technique
- L'attestation de visite

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats, il est disponible à l’adresse électronique suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Les entreprises récentes signaleront l'impossibilité de produire ces derniers en indiquant la date de création dans le cadre à la place du ou des CA concernés, fourniront un extrait K'Bis ou la déclaration auprès du centre de formalités des entreprises et justifieront de leur capacité financière et professionnelle par tout moyen (titres, expérience professionnelle du dirigeant et du personnel...)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Liste des principaux travaux effectués indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.	Pour le lot 1 "VRD", le candidat devra présenter au moins 3 références de travaux similaires (Voie verte y/c VRD, passerelle et aménagements paysagers) réalisés au cours des 5 dernières années en précisant pour chacune, le MOA, le montant des travaux, la durée et le rôle de l'entreprise.	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat),** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du code de la commande publique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre : Un projet d'accord - cadre comprenant impérativement les pièces suivantes sous peine d'irrégularité:

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF)	Non
Le cadre de mémoire technique (document type joint au dossier de consultation à compléter) rempli. ***Attention :*** *- Le cadre de mémoire technique complété par le candidat constitue sa proposition technique* ***contractuelle.*** - Afin de comparer les offres sur une même base, chaque candidat doit obligatoirement fournir les informations sollicitées dans le document. *- L'attention des candidats est attirée sur le fait que la réponse à chaque question du document est* ***obligatoire sous peine d'irrégularité.*** *- Le renvoi à des annexes est POSSIBLE à condition qu'il soit clairement identifié dans l'encart prévu à cet effet. Dans le cas contraire, le document ne sera pas pris en compte.* - ***Le mémoire technique doit être une démonstration complète de la capacité du candidat à réaliser les travaux et ne pas se résumer à de simples renvois aux annexes.*** *- Les limitations de pages indiquées pour les items 2.1 à 2.5 sont* ***impératives. Toute information contenue au-delà de la 5ème ou 10ème page en fonction de la question ne sera pas prise en considération dans l'analyse des offres.*** ***- Le cadre de mémoire technique et ses annexes devront être produits en format A4 recto (hors planning en A3), en utilisant des polices classiques (Arial ou Times New Roman) de taille 11 minimum***	Non
L'attestation de visite signée par le représentant de la collectivité (jointe au DCE)	Non

Les signatures ne sont pas requises au stade de la remise de l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
La visite de site est prévue le **26 novembre et 03 décembre 2026 à 09h00** (chemin letchis / rue Charles Baudelaire). Il est demandé aux candidats d'amener l'attestation de visite pour signature du représentant de la collectivité.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre doivent être transmis **OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE**.

La transmission des documents par voie électronique devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info/ avant la date et heure limites de réception des offres.

Nous vous invitons à effectuer un test de configuration de votre poste (via le profil d'acheteur) avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+04:00) Réunion, Abu Dhabi, Muscat. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
COMMUNE DU TAMPON
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée par l’envoi d’un recommandé électronique au sens de l'article L. 100 du code des postes et des communications électroniques, en utilisant le profil acheteur ou tout autre moyen de communication électronique.
Dans tous les cas, le dispositif utilisé doit permettre de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si le document lui a été remis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (DOC, XLS, PDF, ZIP, JPG).

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 29 janvier 2027 à 16:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans le délai indiqué dans le courrier qui leur sera transmis.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 à R2152-5 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la collectivité se réserve le droit de régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-La connaissance du site par l'entreprise	*3.0*
2.2-La qualité de l'organisation et la méthodologie de travaux (mode opératoire), moyens de contrôle mis en place et leur adéquation avec les moyens humains et matériels mobilisés et qualité du plan de circulation - Organisation et méthodologie de travaux (mode opératoire) et moyens de contrôle mis en place : 10 points - Plan de circulation : 3 points - Moyens humains affectés au travaux : 4 points - Moyens matériels affectés au travaux : 3 points	*20.0*
2.3-Pertinence de la qualité du programme d'exécution des travaux place et de la planification proposée (planning de Gantt) et références en terme de mise en œuvre d'enrobés drainants avec fourniture de la fiche de formulation - Planning détaillé des travaux de type Gantt avec affectation des moyens humains et matériels par poste, précision des dates d'approvisionnement et points critiques : 7 points - Références en terme de mise en œuvre d'enrobés drainants avec fourniture de la fiche de formulation : 1 point	*8.0*
2.4-Qualité des dispositions envisagées en terme de sécurité et de sûreté - Dispositions prévues concernant les travaux mitoyens (accès, entrée /	*4.0*

sortie ...) : 1 point - Dispositions prévues pour la protection des usagers des voies adjacentes et le maintien de la circulation des voies existantes : 2 points - Dispositions de sécurité et de sûreté prévues concernant les réseaux sensibles et des matériaux rencontrés : 1 point	
2.5-Performances en matière de protection de l'environnement - Moyens prévus contre la poussière et le bruit : 1,5 points - Moyens et modalités prévus pour le nettoyage du chantier : 1,5 points - Dispositions prévues pour la valorisation des matériaux extraits du site et description des filières de traitement des matériaux excédentaires et des déchets : 2 points	*5.0*

Pour le lot n°02 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-La connaissance du site par l'entreprise	*3.0*
2.2-La qualité de l'organisation et méthodologie de travaux (mode opératoire) et son adéquation avec les moyens humains et matériels mobilisés et les moyens de contrôle mis en place et pertinence du programme d'exécution des travaux (planning de Gantt) - Organisation et méthodologie de travaux (mode opératoire) et moyens de contrôle mis en place : 10 points - Moyens humains affectés au travaux : 3 points - Moyens matériels affectés au travaux : 3 points - Planning détaillé des travaux de type Gantt avec affectation des moyens humains et matériels par poste, précision des dates d'approvisionnement et points critiques : 7 points	*23.0*
2.3-Qualité du matériel d'éclairage proposé en adéquation avec les spécifications du CCTP, avec fourniture des fiches techniques	*5.0*
2.4-Qualité des dispositions envisagées en terme de sécurité et de sûreté - Dispositions prévues concernant les travaux mitoyens (accès, entrée / sortie ...) : 1 point - Dispositions prévues pour la protection des usagers des voies adjacentes et le maintien de la circulation des voies existantes : 2 points - Dispositions de sécurité et de sûreté prévues concernant les réseaux sensibles et des matériaux rencontrés : 1 point	*4.0*
2.5-Performances en matière de protection de l'environnement - Moyens prévus contre la poussière et le bruit :1,5 points - Moyens et modalités prévus pour le nettoyage du chantier :1,5 points - Dispositions prévues pour la valorisation des matériaux extraits du site et description des filières de traitement des matériaux excédentaires et des déchets : 2 points	*5.0*

1) Le prix des prestations sera noté sur 60 selon la formule suivante :
Note du candidat X = (offre la moins disante / offre du candidat X) x 60

2) La valeur technique sera notée sur 40 selon les sous - critères ci-dessus et le barème suivant :
- Très insuffisant ou absence d'éléments d'informations utile (0%)

- Insuffisant (25%) : réponse présentant des imprécisions et/ou des généralités
- Moyennement satisfaisant (50%) : réponse acceptable dans son ensemble ou répondant partiellement aux attentes
- Satisfaisante (75%) : réponse complète, détaillée, claire et adaptée
- Très satisfaisante (de 76 à 100%) : réponse précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin et complètement adaptée aux exigences

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti sera indiqué dans le courrier qui leur sera transmis par le pouvoir adjudicateur.

IMPORTANT :
Conformément aux articles L2152-7 et R2152-7 du Code de la commande publique, l'offre la mieux classée est retenue.
Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai fixé dans le courrier (s'il ne l'a pas fait lors de la remise de l'offre), à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, les documents suivants :
- **Conformément à l'article D.8222-5-1° du code du travail, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243.15 du Code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois (à produire tous les six mois et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché)**. En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, il pourra être appliqué une pénalité. Son montant sera égal à 10 % du montant du contrat sans pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L 8224-1, L 8224-2 et L 8224-5 du code de travail.

- les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou toutes pièce équivalente exigible dans le pays d'origine pour les candidats non nationaux ou si un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, une déclaration sous serment ou solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays).
- Le certificat délivré par la caisse des congés payés.

Si le candidat retenu ne peut fournir les attestations et certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée par le pouvoir adjudicateur qui demande alors au candidat suivant, dans le classement des offres, de produire les mêmes documents.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
97404 ST DENIS CEDEX CS 61107
Tél : 0262924360
Télécopie : 0262924362
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
97404 ST DENIS CEDEX CS 61107
Tél : 0262924360
Télécopie : 0262924362
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
97404 ST DENIS CEDEX CS 61107
Tél : 0262924360
Télécopie : 0262924362
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr